



- :- :- :- :- :-

## CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :- :-

**- 28 AVRIL 2014 -**

**Mady Martinelli**  
Sténotypiste de Conférences  
123 rue de Paris  
78470 St Rémy les Chevreuse  
☎01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53  
[mady.martinelli@wanadoo.fr](mailto:mady.martinelli@wanadoo.fr)

# SOMMAIRE

|   |   |          |
|---|---|----------|
| ♦ | Approbation des comptes rendus des 28 janvier et 29 mars 2014 .....   | 3        |
|   | <b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>  | <b>4</b> |
|   | COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL.....  | 4        |
|   | 01/Création de quatre commissions et fixation du nombre de commissaires.....  | 4        |
|   | DESIGNATION DES COMMISSAIRES .....  | 4        |
|   | 02/Commission "finances, ressources et service public" .....  | 4        |
|   | 03/Commission "aménagement, espace public et développement durable" .....   | 4        |
|   | 04/Commission "droits et citoyenneté" .....   | 5        |
|   | 05/Commission "éducation et épanouissement" .....   | 5        |
|   | 06/Création du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (c.l.s.p.d) et fixation du nombre de représentants du Conseil municipal.....  | 5        |
|   | 07/Création de la Commission Consultative des marchés d'approvisionnement et fixation du nombre de ses représentants .....  | 5        |
|   | 08/Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et fixation du nombre des représentants du conseil municipal .....  | 6        |
|   | 09/Création de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées et fixation du nombre de représentants du conseil municipal .....  | 6        |
|   | 10/Création de la Commission Locale du Logement, fixation du nombre de ses membres et désignation des commissaires représentant le Conseil Municipal .....  | 6        |
|   | 11/Création de la commission spéciale des concessions d'aménagement, fixation et .....  | 6        |
|   | désignation du nombre de représentants du conseil municipal.....  | 6        |
|   | 12/Création du Groupe de Travail - Règlement de publicité et désignation des .....  | 7        |
|   | représentants du conseil municipal .....  | 7        |
|   | <b>SYNDICAUX INTERCOMMUNAUX .....</b>   | <b>7</b> |
|   | 13/Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (Sipperec)..... | 7        |
|   | 14/Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (Sifurep) .....  | 7        |
|   | 15/Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au sein du Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (sigeif).....                                   | 7        |
|   | 16/désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au conseil d'administration de l'association syncom.....  | 7        |
|   | 17/Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au sein du  |          |

|  |    |
|--|----|
| Syndicat Paris Métropole.....  | 7  |
| 18/Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au Comité du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien.....  | 8  |
| 19/Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants devant siéger au comité directeur du sicomu .....  | 8  |
| ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES .....   | 8  |
| 20/Désignation de 3 membres du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein de l'Association Intercommunale des Blagis (aib) aux côtés de Mme le Maire, membre de droit .....                               | 8  |
| 21/Désignation de 3 membres du Conseil Municipal devant siéger au sein de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (adib) aux côtés de Mme le Maire, membre de droit .....                            | 8  |
| 22/Désignation de 2 membres du Conseil Municipal devant siéger au sein de l'Association "Archimède" .....  | 9  |
| 23/Désignation de 5 Représentants devant siéger au Conseil d'Administration (Bagneux Chatillon - Malakoff) des Sapineaux à Courchevel.....   | 9  |
| 24/Désignation d'un membre du Conseil Municipal et de son suppléant pour siéger au sein de l'Association Conseil pour la Promotion et le Développement de la Vallée Scientifique et Technologique de la Bièvre ..... | 9  |
| 25/Désignation de 3 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes statutaires de l'Association Vacances Voyages Loisirs (vvl).....   | 9  |
| 26/Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant devant siéger à l'Association Maires Ville et Banlieue de France .....   | 9  |
| 27/Désignation d'un représentant devant siéger au sein de l'Association "Orbival, un métro pour la banlieue" .....   | 9  |
| ASSOCIATIONS LOCALES.....  | 10 |
| 28/Désignation de 3 membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration de l'Association "Régie de Quartier de Bagneux" .....   | 10 |
| 29/Désignation de deux membres du Conseil municipal devant siéger au sein de l'association dite foyer des jeunes travailleurs "Victor Hugo" .....  | 10 |
| 30/Désignation de deux membres du Conseil Municipal, dont le Maire membre de droit, devant siéger au sein du Syndicat d'Initiative de Bagneux .....  | 10 |
| 31/Désignation de 3 membres du conseil municipal devant siéger au sein de l'amicale nationale des Bagneux de France aux côtés de mme le maire, membre de droit .....   | 10 |
| ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES .....   | 11 |
| 32/Désignation des représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Collège Romain Rolland (3 titulaires et 3 suppléants).....  | 11 |
| 33/Désignation des représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil.....  | 11 |
| d'Administration du Collège Joliot Curie (2 titulaires et 2 suppléants) .....  | 11 |
| 34/Désignation des représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil.....  | 11 |

|   |           |
|---|-----------|
| d'Administration du Collège Henri Barbusse (2 titulaires et 2 suppléants) .....   | 11        |
| 35/Désignation des représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil.....   | 11        |
| d'administration du Lycée Léonard de Vinci (3 titulaires et 3 suppléants).....  | 11        |
| 36/Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour représenter la Commune<br>au sein du Conseil d'Administration de l'établissement d'enseignement Prive Saint<br>Gabriel .....   | 11        |
| 37/Désignation des deux représentants devant siéger aux conseils d'écoles maternelles<br>et élémentaires .....  | 12        |
| <b>GESTION DU PERSONNEL .....</b>   | <b>13</b> |
| 38/Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil de Discipline de<br>Recours de la Région Île-de-France.....  | 13        |
| <b>ELUS.....</b>  | <b>13</b> |
| INDEMNITES.....   | 13        |
| 39/Indemnités de fonction allouées au Maire, à ses adjoints et conseillers délégués.....  | 13        |
| 40/Indemnité pour frais de représentation du Maire.....   | 16        |
| 41/Autorisation donnée au Président-Directeur-Général de percevoir une rémunération<br>pour sa fonction au sein de la semaba.....   | 16        |
| <b>FINANCES .....</b>   | <b>17</b> |
| 42/Fixation des trois taxes locales pour 2014.....  | 17        |
| 43/Admission en non-valeur pour les années 2010 à 2014 .....  | 21        |
| 44/Remises gracieuses pour l'année 2013 .....   | 22        |
| <b>COMMUNICATION .....</b>  | <b>22</b> |
| 45/Acceptation de la convention à passer avec le groupement des retraites éducateurs<br>sans frontières (gref) visant l'assistance des enseignants en langue française à Vanadzor<br>et autorisation donnée à Mme le maire de la signer ..... | 22        |
| <b>PERSONNEL .....</b>  | <b>23</b> |
| 46/Modification du régime indemnitaire applicable à certains agents de la ville de<br>Bagneux titularisés dans le cadre des sélections professionnelles.....  | 23        |
| 47/Attribution d'un logement de fonction au Directeur Général des Services.....   | 23        |
| <b>FRAIS DE REPRESENTATION LIES AUX EMPLOIS FONCTIONNELS .....</b>  | <b>24</b> |
| 48/Fixation du montant de la dotation budgétaire pour le remboursement des frais de<br>représentation liés aux emplois fonctionnels de la direction générale des services .....   | 24        |
| <b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....</b>   | <b>25</b> |
| 49/Création de trois emplois d'agents de maîtrise territoriaux 2014.....  | 25        |
| 50/ Création de quatre emplois d'avenir dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir" .....  | 25        |
| 51/Création de deux emplois d'éducateur de jeunes enfants pour la direction de<br>l'éducation - Secteur Petite Enfance.....   | 26        |
| 52/Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe pour la Direction de  |           |

|   |    |
|---|----|
| l'éducation - Secteur Petite Enfance .....  | 27 |
| 53/Création d'un emploi d'animateur assurant les fonctions d'agent de développement local pour la direction du Service Jeunesse .....                       | 28 |
| 54/Création d'un emploi d'animateur assurant les fonctions de chargé de l'accompagnement de projets pour la Direction du Service Jeunesse .....             | 28 |
| 55/Création d'un emploi d'animateur pour la Direction de la Citoyenneté - CSC gueffier .....  | 28 |
| 56/Création d'un emploi d'assistant territorial socio-éducatif pour la Direction de .....<br>l'habitat .....  | 29 |
| 57/Création d'un emploi de technicien pour la Direction des Espaces Publics et Environnement - service Déplacement – Stationnement .....                    | 29 |
| 58/Création d'un emploi d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe pour la Direction des Espaces Publics et Environnement – Service Espaces verts ..... | 29 |
| 59/Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour la Direction du Personnel Entretien .....   | 29 |
| 60/Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe pour la Direction de la Population .....   | 29 |
| 61/Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour la Direction de la .....<br>Culture – Maison des Arts .....                                 | 30 |



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**- LUNDI 28 AVRIL 2014 -**

*(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de souhaiter la bienvenue au Conseil municipal de ce soir et de procéder à l'appel, je vais vous communiquer une information concernant notre ancien collègue Emilio Espejo.

Le fils d'Emilio Espejo, Alain, m'a contactée hier soir vers 22 heures pour m'informer du décès brutal de son père chez lui.

Je souhaitais bien évidemment vous donner l'information.

Emilio Espejo a été Conseiller municipal de 2008 à la fin du mandat en 2014. Je crois que tout le monde le connaissait, les anciens collègues comme les nouveaux.

Il était militant du parti socialiste, extrêmement engagé sur la ville de Bagneux et extrêmement actif avec son épouse Carmen que beaucoup d'entre vous ont connue, décédée il y a peu également.

Emilio Espejo était installé depuis de très nombreuses années dans le quartier sud. Quand il est arrivé à Bagneux, il a emménagé aux Cuverons où il a passé toute sa vie. Ses enfants étaient à l'école Marcel Cachin.

Nous sommes dans la peine ce soir.

J'ai transmis mes condoléances à ses enfants, son fils et sa fille, ainsi que les condoléances du Conseil municipal. Je leur ai dit que je vous annoncerai ce soir cette triste nouvelle.

Je n'ai pas encore la date des obsèques. Elles auront lieu vendredi ou lundi. Nous le saurons demain. Bien évidemment, je transmettrai un mail à l'ensemble du Conseil municipal afin que toutes celles et ceux qui peuvent venir puissent être présents.

Un hommage de la municipalité aura lieu au cimetière communal de Bagneux.

Chacun pourra adresser un mot à ses enfants.

En tous les cas, je réaffirmerai au nom du Conseil municipal toute la solidarité du Conseil et la mémoire que nous gardons de l'engagement d'Emilio pour sa ville et particulièrement son quartier sud qu'il affectionnait beaucoup. Il avait beaucoup suivi l'opération de renouvellement urbain.

C'était vraiment important pour lui puisqu'il a vécu très longtemps dans ce quartier.

Nous pensons très fort à lui, à ses enfants et à toute sa famille, ce soir.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil municipal, j'ai une autre information à vous transmettre.

J'ai reçu les démissions des Conseillers M. René Leikan et M. Olivier Sueur. Conformément à l'article L-270 du code électoral, j'ai immédiatement installé Mme Dominique Huet qui est devenue membre du Conseil municipal depuis le 4 avril 2014, date à laquelle j'ai reçu le courrier de démission de M. René Leikan.

M. Jean-Luc Rousseau est devenu Conseiller municipal à compter du 9 avril 2014, date à laquelle j'ai reçu le courrier de démission de M. Olivier Sueur.

Je souhaite à ces deux nouveaux élus la bienvenue au sein du Conseil municipal. Ce sont de nouveaux élus que nous connaissons depuis longtemps, M. Rousseau parce qu'il a siégé comme Conseiller municipal et Mme Huet parce que vous êtes Balnéolaise de longue date.

Bienvenue à vous.

J'ai également une information à vous communiquer sur les groupes du Conseil municipal : j'ai reçu de la part de Mme Pourtaud un mail m'informant qu'elle constituait un groupe avec M. Rousseau. Ce groupe s'appelle : groupe UMP de Bagneux du Conseil municipal.

J'ai également reçu un courrier de M. Zani qui m'a fait part de sa décision de siéger à notre Conseil municipal comme Conseiller municipal UDI indépendant.

Pour résumer, notre Conseil municipal sera composé de 5 groupes :

- Le groupe front de gauche, communistes et citoyens présidé par Mme Bernadette David,
- Le groupe du parti socialiste qui sera présidé par Aïcha Moutaoukil,
- Le groupe Europe Écologie - Les Verts qui sera présidé par Pascale Meker,
- Le groupe Bagneux pour nos enfants présidé par Patrice Martin,
- Le groupe UMP de Bagneux présidé par Michèle Pourtaud,

M. Zani siègera comme Conseiller municipal indépendant.

Voilà les informations que je voulais vous donner.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

**Yasmine BOUDJENAH.** - Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vais procéder à l'appel.

Yasmine Boudjenah *procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Bruno Tuder

DIMBAGA Sidi, présent  
TALLA Irène, présente  
HADDAD Mouloud, présent  
LE THOMAS Alain, présent  
DIEME Claudette, présente  
PINARD Jean-Louis, présent  
BESSION Jean-Marc, présent  
OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil  
BORLANT Alain, présent  
BALUTCH Nouraqa, présent  
ALEXANIAN Patrick, présent  
HOURS Françoise, présente  
DARD Catherine, présente  
REYNAUD Michel, présent  
FAUVEL Élisabeth, présente  
TUDER Bruno, présent  
KONE Justin, présent  
CARTERON Laurent, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente  
CALICE Jean-Max, présent  
FRESSE Ludovic, présent  
CILLIERES Hélène, présente  
RONDEPIERRE Louise, présente  
GABIACHE Claire, présente  
ZANI Saïd, présent  
POURTAUD Michèle, présente  
MARTIN Patrice, présent  
GARGARI Saléha, présente  
ADELAÏDE Anna, présente  
HUET Dominique, présente  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

♦ **Approbation des comptes rendus des 28 janvier et 29 mars 2014**

**Mme le MAIRE.** - Nous devons approuver le compte rendu du Conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ?

**Mme DAVID.** - Page 26 du compte rendu, concernant les subventions aux associations, ce n'est pas



"prébilan social" mais "créant du lien social".

Deux paragraphes en dessous, il est écrit "... des tarifs préférentiels pour les dotations de cartes", c'est "...pour les locations de cars".

**Mme le MAIRE.** - D'autres remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du Conseil municipal du 29 mars ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

|                                |
|--------------------------------|
| <b>ADMINISTRATION GENERALE</b> |
|--------------------------------|

**COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**01/CREATION DE QUATRE COMMISSIONS ET FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSAIRES**

**Mme le MAIRE.** - Pour la commission finances, ressources et service public, il y a 9 commissaires, pour la commission aménagement, espace public et développement durable, il y en a 13, pour la commission droits et citoyenneté, il y en a 12 et pour la commission éducation et épanouissement 12 également.

Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**DESIGNATION DES COMMISSAIRES**

**02/COMMISSION "FINANCES, RESSOURCES ET SERVICE PUBLIC"**

**Mme le MAIRE.** - On a 9 Conseillers municipaux. J'ai reçu les candidatures de Yasmine Boudjenah, Nadia Seisen, Hélène Cillières, Jean-Marc Besson, Roberto Romero Aguila, Aïcha Moutaoukil, Pascale Meker, Patrice Martin et de Michèle Pourtaud.

Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**03/COMMISSION "AMENAGEMENT, ESPACE PUBLIC ET DEVELOPPEMENT DURABLE"**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 13 Conseillers municipaux. J'ai reçu les candidatures de Yasmine Boudjenah, Nadia Seisen, Sidi Dimbaga, Claudette Dieme, Louise Rondepierre, Bruno Tuder, Françoise Hours, François Payen, Michel Reynaud, Pascale Meker, Ludovic Fresse, Dominique

Huet et de Jean-Luc Rousseau.

Y a-t-il des remarques ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**04/COMMISSION "DROITS ET CITOYENNETE"**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 12 Conseillers municipaux. J'ai reçu les candidatures de Mouloud Haddad, Alain le Thomas, Jean-Marc Besson, Nezha Chami, Laurent Carteron, Françoise Hours, Irène Talla, François Payen, Catherine Dard, Jean-Louis Pinard, Saléha Gargari et de Jean-Luc Rousseau.

Y a-t-il des remarques ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**05/COMMISSION "EDUCATION ET EPANOUISSEMENT"**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 12 Conseillers municipaux. J'ai reçu les candidatures de Bernadette David, Jean-Max Calice, Patrick Alexanian, Alain Borlant, Élisabeth Fauvel, Aïcha Moutaoukil, Irène Talla, Catherine Dard, Claire Gabiache, Ludovic Fresse, Anna Adelaïde et de Jean-Luc Rousseau.

Y a-t-il des remarques ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**06/CREATION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.L.S.P.D) ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 12 représentants et moi qui siège de droit. J'ai reçu les candidatures de Mouloud Haddad, Alain Borlant, Nadia Seisen, Bernadette David, Sidi Dimbaga, Bruno Tuder, Aïcha Moutaoukil, Irène Talla, François Payen, Pascale Meker, Saléha Gargari et de Jean-Luc Rousseau.

Des questions ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**07/CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT ET FIXATION DU NOMBRE DE SES REPRESENTANTS**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 6 représentants dont le Maire. J'ai reçu les candidatures de Yasmine Boudjenah, Jean-Marc Besson, Michel Reynaud, Pascale Meker, Dominique Huet.

Des questions ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**08/CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 6 représentants. J'ai reçu les candidatures de Nadia Seisen qui me remplacera, Laurent Carteron, Élisabeth Fauvel, Michel Reynaud, Pascale Meker et Patrice Martin.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**09/CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - J'ai les candidatures de Françoise Hours qui me représentera, de Claudette Dieme, Louise Rondepierre, François Payen, Pascale Meker et de Dominique Huet.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**10/CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU LOGEMENT, FIXATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET DESIGNATION DES COMMISSAIRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - J'ai reçu les 7 représentants du Conseil municipal qui siègeront en plus l' élu du logement Nadia Seisen, Hélène Cillieres, Alain Borlant, Françoise Hours, Michel Reynaud, Jean-Louis Pinard, Saléha Gargari et Jean-Luc Rousseau. L' élu au logement est en plus des 7.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**11/CREATION DE LA COMMISSION SPECIALE DES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT, FIXATION ET DESIGNATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 5 titulaires et 5 suppléants. Les titulaires sont Bernadette David, Mouloud Haddad, Michel Reynaud, Pascale Meker et Anna Adelaïde.

Les suppléants sont : Hélène Cillieres, Élisabeth Fauvel, Bruno Tuder, Ludovic Fresse et Dominique Huet.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**12/CREATION DU GROUPE DE TRAVAIL - REGLEMENT DE PUBLICITE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - Il y a 5 titulaires et 5 suppléants. Nous avons comme titulaires Hélène Cillieres, Alain Le Thomas, Michel Reynaud, Ludovic Fresse, Dominique Huet et comme suppléants Sidi Dimbaga, Nezha Chami, Catherine Dard, Jean-Louis Pinard et Patrice Martin.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>SYNDICAUX INTERCOMMUNAUX</b> |
|---------------------------------|

**13/DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)**

**Mme le MAIRE.** – Il est proposé comme déléguée titulaire Yasmine Boudjenah et comme délégué suppléant Sidi Dimbaga.

Nous passons au vote.

**⇒VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**14/DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme déléguée titulaire Nadia Seisen et comme déléguée suppléante Claire Gabiache.

Nous passons au vote.

**⇒VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**15/DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme délégué titulaire Nouraqa Balutch et comme délégué suppléant Ludovic Fresse.

Nous passons au vote.

**⇒VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**16/DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SYNCOM**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme déléguée titulaire Pascale Meker et comme délégué suppléant Bruno Tudar.

Nous passons au vote.

**⇒VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**17/DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT PARIS METROPOLE**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme déléguée titulaire Marie-Hélène Amiable et comme

déléguée suppléante Yasmine Boudjenah.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**18/DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE REALISATION DE LA COULEE VERTE DU SUD PARISIEN**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme déléguée titulaire Pascale Meker et comme suppléante Élisabeth Fauvel.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**19/DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS DEVANT SIEGER AU COMITE DIRECTEUR DU SICOMU**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme délégués titulaires Nadia Seisen et Nouraqa Balutch et comme délégués suppléants Laurent Carteron et Aïcha Moutaoukil.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - S'agissant du SEDIF, je vous communique une information. Ce sera voté à la communauté d'agglomération dont le Conseil communautaire aura lieu mercredi soir. Pour le SEDIF, il est proposé comme membre titulaire Hélène Cillieres et comme membre suppléante Pascale Meker.

Pour le SYELOM, il est proposé comme membres titulaires Bernadette David et Pascale Meker et comme membres suppléants Alain Borlant et Françoise Hours.

Au Syndicat mixte du bassin-versant de la Bièvre, il est proposé comme membre titulaire Pascale Meker et comme membre suppléant François Payen.

À la Conférence de la Vallée Scientifique de la Bièvre, c'est moi-même qui représenterai la ville de Bagneux.

On ne vote pas car il s'agit d'une information.

#### ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

**20/DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES BLAGIS (AIB) AUX COTES DE MME LE MAIRE, MEMBRE DE DROIT**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé Alain Borlant, Roberto Romero Aguila et Dominique Huet.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**21/DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) AUX COTES DE MME LE MAIRE, MEMBRE DE DROIT**

**Mme le MAIRE.** - Le Maire est membre de droit. Il est proposé Sidi Dimbaga, Justin Koné et Saléha Gargari.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**22/DESIGNATION DE 2 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION "ARCHIMEDE"**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé Alain Borlant et Justin Koné.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**23/DESIGNATION DE 5 REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (BAGNEUX CHATILLON - MALAKOFF) DES SAPINEAUX A COURCHEVEL**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé Jean-Max Calice, Christian Gendrey, Claire Gabiache, Pascale Meker et moi-même.

Les statuts du syndicat permettent d'avoir des représentants qui ne soient pas élus. Comme Christian Gendrey s'est beaucoup investi dans le Syndicat et qu'il était d'accord pour rester, on a proposé de le laisser.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**24/DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLEANT POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION CONSEIL POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA BIEVRE**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé le Maire et son représentant Yasmine Boudjenah.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**25/DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DES ORGANISMES STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL)**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de l'organisme avec lequel nous travaillons sur les centres de vacances.

Il est proposé Bernadette David, Élisabeth Fauvel et Irène Talla.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**26/DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DEVANT SIEGER A L'ASSOCIATION MAIRES VILLE ET BANLIEUE DE FRANCE**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé moi-même en tant que représentante titulaire et Yasmine Boudjenah en tant que représentante suppléante.

C'est une association de maires de banlieues populaires dans laquelle on siège. Elle regroupe toute sensibilité. C'est banlieues populaires au sens banlieues qui n'ont pas beaucoup de moyens.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**27/DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION "ORBIVAL, UN METRO POUR LA BANLIEUE"**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé moi-même comme représentant.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**ASSOCIATIONS LOCALES**

**28/DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX"**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme représentants Nezha Chami, Justin Koné et Jean-Louis Pinard.

**M. MARTIN.** - Nous sommes assez étonnés de ne voir aucun membre de l'opposition dans ce conseil d'administration, surtout qu'il y a un membre du groupe Europe Écologie - Les Verts.

**Mme le MAIRE.** - Europe Écologie - Les Verts fait partie de la majorité. Cela ne vous aura pas surpris.

**M. MARTIN.** - C'est pour la proportionnelle.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Martin, il n'y avait pas de représentant de l'opposition dans le précédent mandat. On n'a pas changé.

Je pense que les droits de l'opposition sont largement représentés dans l'ensemble des autres conseils d'administration et des commissions.

On n'a pas ôté quoi que ce soit à l'opposition.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE UMP ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

**29/DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION DITE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS "VICTOR HUGO"**

**Mme le MAIRE.** - Nous proposons Alain Borlant et Aïcha Moutaoukil.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**30/DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DONT LE MAIRE MEMBRE DE DROIT, DEVANT SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Nous proposons le Maire et Jean-Marc Besson.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**31/DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'AMICALE NATIONALE DES BAGNEUX DE FRANCE AUX COTES DE MME LE MAIRE, MEMBRE DE DROIT**

**Mme le MAIRE.** - Nous proposons Jean-Marc Besson, Nouraqua Balutch et Ludovic Fresse.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Pour information, les statuts de l'OBS prévoient que le Maire siège de droit ou son représentant. Ce sera moi-même bien sûr ou Jean-Max Calice. Il en est de même pour le comité de jumelage. Ce sera moi-même ou Jean-Marc Besson.

## ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

### **32/DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ROMAIN ROLLAND (3 TITULAIRES ET 3 SUPPLEANTS)**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme premier titulaire moi-même et Hélène Fauvel en suppléante, comme deuxième titulaire, Alain Borlant et en suppléant Jean-Louis Pinard, comme troisième titulaire, Bruno Tuder et en suppléant Nouraqa Balutch.

**M. MARTIN.** - Même remarque que précédemment : nous votons contre pour l'ensemble des établissements scolaires.

**Mme le MAIRE.** - Vous n'avez pas de représentant.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS VOTANT CONTRE**

### **33/DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JOLIOT CURIE (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS)**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme premier titulaire le Maire et Laurent Carteron en suppléant et comme deuxième titulaire Jean-Marc Calice et Ludovic Fresse en suppléant.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS VOTANT CONTRE**

### **34/DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI BARBUSSE (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS)**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé le Maire comme titulaire et Bernadette David comme suppléante et Catherine Dard comme titulaire et Pascale Meker comme suppléante.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS VOTANT CONTRE**

### **35/DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE LEONARD DE VINCI (3 TITULAIRES ET 3 SUPPLEANTS)**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé comme titulaire le Maire, en suppléant Jean-Marc Besson, en titulaire Laurent Carteron en suppléant Ludovic Fresse et en titulaire Claire Gabiache et en suppléant Justin Kone.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS VOTANT CONTRE**

### **36/DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SAINT GABRIEL**

**Mme le MAIRE.** - Irène Talla, Maire-adjointe à l'enseignement, représentera la ville.

Nous passons au vote.



**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS VOTANT CONTRE**

**37/DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AUX CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**Mme le MAIRE.** - Vous avez compris que le Maire est de droit partout.

Nous proposons pour :

- l'école élémentaire Wallon A, Claudette Dieme,
- l'école Wallon maternelle, Justin Kone,
- l'école Wallon B élémentaire, Catherine Dard,
- l'école Chateaubriand maternelle, Nouraqa Balutch,
- l'école élémentaire et maternelle Paul Éluard, Mouloud Haddad,
- l'école élémentaire Marcel Cachin, Irène Talla,
- l'école maternelle Marcel Cachin, Jean-Louis Pinard,
- l'école Albert Petit élémentaire, Élisabeth Fauvel,
- l'école Albert Petit maternelle, Bruno Tuder,
- l'école Langevin maternelle, Nezha Chami,
- l'école élémentaire Maurice Thorez, Claire Gabiache,
- l'école maternelle Maurice Thorez, Sidi Dimbaga,
- l'école élémentaire Joliot Curie, Louise Rondepierre,
- l'école maternelle Joliot Curie, Jean-Max Calice,
- l'école élémentaire Paul Vaillant Couturier, Jean-Marc Besson,
- l'école maternelle Paul Vaillant-Couturier, Bernadette David,
- l'école maternelle Henri Barbusse Hélène Cillieres.

Nous passons au vote.

**☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS VOTANT CONTRE**

**Mme le MAIRE.** - L'administration pourra-t-elle envoyer l'information à tous les directeurs d'école qui nous ont sollicités pour connaître leurs représentants, même chose au conseil d'administration des collèges et des lycées.

Merci.

**Mme ADELAÏDE.** - Pourquoi ne sommes-nous pas représentés sachant que, parmi nous, il y a des sœurs et des parents d'élèves ?

**Mme le MAIRE.** - Il y a un représentant par école, vous l'aurez compris. Comme il n'y a qu'un représentant, il est normal que ce soit celui de l'équipe du Maire qui siège au conseil d'école et pas celui de l'opposition. Cela se fait ainsi partout.

Il n'existe nulle part, dans les grandes villes évidemment, d'autres configurations.

**GESTION DU PERSONNEL****38/DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE**

**Mme le MAIRE.** - Je propose que nous désignons Nadia Seisen, la maire adjointe au personnel.

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Pour information, concernant le comité d'hygiène et de sécurité, on a 5 titulaires et 5 suppléants.

Parmi les titulaires, nous avons Nadia Seisen, Alain Le Thomas, Bruno Tuder, Pascale Meker et Estelle Tarragon. Je précise que, dans le comité d'hygiène et de sécurité, la commune a le droit de mettre des cadres de la collectivité, en l'occurrence, Mme Tarragon car elle est directrice générale adjointe des services chargée du personnel, entre autres. C'est pour cela que nous la proposons.

Parmi les suppléants, nous avons Claudette Dieme, Alain Borlant, Justin Kone, Ludovic Fresse et Éric Rachedi, DRH de la ville.

Pour le CTP, il y a 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. Il est possible pour la ville de mettre des représentants de l'administration générale.

Parmi les titulaires, nous avons moi-même, Nadia Seisen, Bernadette David, Bruno Tuder, Justin Kone, Pascale Meker, Fabien Fabbri et Estelle Tarragon.

Parmi les suppléants, nous avons Yasmine Boudjenah, Mouloud Haddad, Alain Le thomas, Nouraqua Balutch, Aïcha Moutaoukil, Jean-Louis Pinard, Sonia Laroum et Nathalie Dreyer-Garde, toutes les deux directrices générales adjointes des services.

Nous ne votons pas, c'est une information.

|             |
|-------------|
| <b>ELUS</b> |
|-------------|

**INDEMNITES****39/INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, A SES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES**

**Mme le MAIRE.** - Vous avez eu une note explicative sur le montant de l'enveloppe à répartir qui s'élève à 25 163,84 €.

Les conseillers délégués sont au nombre de 11. Chacun d'eux percevra une indemnité brute de 291 €.

Vous avez la répartition des indemnités par élu.

Je ne vais pas rentrer dans les détails. Vous verrez que certains élus perçoivent plus que d'autres.

Il y a une répartition au sein de l'enveloppe.

Vous avez noté que, me concernant, par exemple, je ne prends pas l'intégralité de l'enveloppe à laquelle j'ai droit. C'est vrai pour d'autres collègues. Cela nous permet, du coup, d'avoir des élus qui cessent leur activité professionnelle pour travailler à plein-temps à la mairie. C'est notamment le cas de Nadia Seisen. Le montant est plus élevé car, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, elle sera en détachement de son activité professionnelle pour se consacrer à une délégation importante qui est celle du personnel et de l'habitat. Elles sont toutes importantes, mais vous comprenez bien que certains élus consacrent plus de temps que d'autres à leur activité d'élu.

C'est l'explication que je voulais vous donner.

Avez-vous des questions ?

**Mme POURTAUD.** - Concernant cette enveloppe d'indemnités, bien sûr, nous allons la voter. Il est tout à fait normal que les indemnités soient calculées au plus juste.

Toutefois, je me suis quand même émue. Madame le Maire, c'est tout à votre honneur que de donner une partie de vos indemnités aux autres maires adjoints, c'est votre choix. Néanmoins, le montant de 3 123 € de la cinquième maire adjointe me semble être un affichage un peu osé dans une ville comme la nôtre. J'ai bien compris que Mme Seisen a quitté son travail.

Il me semblait que les personnes qui travaillaient à la mairie étaient des fonctionnaires territoriaux.

Là, ce sont des indemnités qui sont sur une enveloppe. Je ne vais pas m'étendre, mais je trouve cet affichage de 3 123 € élevé.

Il me semble qu'à la dernière mandature les personnes détachées ne percevaient pas une somme aussi importante.

**Mme le MAIRE.** - Vous aurez noté que les montants inscrits sont en brut. Cela fait 2 500 € nets, ce qui déjà ramène l'indemnité à une somme raisonnable pour le travail fourni. Quand vous abandonnez votre carrière professionnelle, vos avancements de grade, vos avancements dans votre entreprise, vous renoncez à une partie importante de votre déroulement de carrière au sein de la collectivité ou de l'entreprise dans laquelle vous travailliez. Cela me semble justifié.

En ce qui me concerne, comme vous le savez, je touche aussi une indemnité de la communauté d'agglomération. Je crois qu'il est préférable de tout dire même si j'en reverse une partie. Je l'ai toujours dit. Aussi, ce n'est pas un secret. Tout est public.

Voilà la réponse que je voulais vous donner.

C'est un salaire qui correspond à quelqu'un qui abandonne son activité professionnelle et son déroulement de carrière pour venir travailler plus que 40 heures par semaine à la mairie de Bagnex, vous le savez bien.

**M. MARTIN.** - Nous sommes toujours étonnés par la manière dont sont réparties les indemnités.

Je rappellerai juste un chiffre global pour tous les élus de France : 1,2 Md€ d'annuités est réparti entre tous les élus locaux. C'est une somme importante.

Dans le contexte économique actuel, il aurait été bon de conserver l'enveloppe initiale des 17 220 € sans utiliser la majoration au titre de la DSU et de chef-lieu de canton. Cela fait 96 000 € de plus avec cette majoration annuelle. Ce n'est pas rien pour une commune comme Bagnex.

Nous aurions souhaité avoir la totalité des indemnités de chaque élu.

Là, on a le zoom sur les indemnités liées au Conseil municipal. En revanche, vous parliez de la présidence de la communauté de communes, de la présidence de la Semaba, etc. Il y a pas mal de cumuls de fonctions. Or, on n'a pas la vision globale de ce que chaque élu perçoit en termes d'indemnités et d'avantages en nature. Il aurait été intéressant d'avoir cette information.

Dernière chose, pourquoi les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation ou qui ne sont pas adjoints n'ont pas d'indemnité ?

C'est une question que l'on avait déjà posée à la dernière mandature.

**Mme le MAIRE.** - D'autres interventions ?

**Mme BOUDJENAH.** - Je veux bien dire un mot parce que le débat est lancé.

J'ai envie de réagir sur votre propos, Monsieur Martin. Que vous réclamiez de la transparence, c'est tout à votre honneur et c'est normal. Vous parlez de la présidence de la Semaba, nous avons déjà eu

l'occasion d'échanger sur ce sujet au conseil d'administration de la Semaba, mais vous aurez toute la transparence de par les délibérations qui suivent.

Le chiffre que vous avez cité au niveau France est à rapporter au nombre d'élus concernés.

C'est aussi une partie de la démocratie qui est en jeu. Quand une partie des élus qui sont dans l'exécutif municipal accepte, comme l'a dit tout à l'heure Mme le Maire, pendant le temps de leurs fonctions, d'abandonner leur carrière professionnelle pour consacrer au mandat municipal un temps supérieur au temps de travail qu'ils consacraient à leur carrière professionnelle pour laquelle ils étaient parfois payés plus...

Les 39 conseillers municipaux, et a fortiori ceux qui sont dans la majorité, ne peuvent pas tous consacrer le même temps. Il est bien normal et compréhensible - la démocratie est aussi en jeu - qu'une partie des élus puisse travailler aux côtés de Mme le Maire qui se consacre aussi beaucoup à son mandat et aux côtés de l'administration qu'elle ne laisse pas travailler seule les dossiers. Rencontrer les partenaires divers et variés, préparer les conseils municipaux, préparer le travail de l'ensemble du Conseil municipal, tout cela représente du temps.

Si vous considérez que les élus qui, durant une partie de leur mandat, doivent accepter de consacrer gratuitement 100 % de leur temps, je pense que l'on n'est plus dans la démocratie.

Je crois qu'utiliser une partie de l'argent du budget des collectivités pour se payer cette démocratie si je puis dire - je ne trouve pas d'autre expression - c'est exercer notre mandat collectivement pour le bien des citoyens et de notre commune, c'est pouvoir appliquer ce que les électeurs nous ont confiés en nous élisant le 23 mars dernier.

Je n'ai pas envie d'aller beaucoup plus loin.

Il est franchement difficile d'accuser - ou alors il faudrait vraiment se lever tôt - les élus de cette majorité municipale de s'enrichir - vous n'avez pas utilisé le terme mais on sent que cela plane un peu - avec les indemnités d'adjoint.

S'agissant de la répartition, j'entends bien que vous voulez nous "titiller" jusqu'au bout, mais elle a été démocratiquement décidée, dans la transparence, au sein de l'exécutif municipal. Des adjoints peuvent consacrer plus de temps que d'autres.

Il y a des lignes à ne pas franchir si l'on veut se respecter les uns et les autres, me semble-t-il.

**Mme le MAIRE.** - En complément de ce que vient de dire Yasmine Boudjenah, je tiens à rappeler qu'il n'y a toujours pas de véritable statut de l'élu. Nous sommes nombreux à le réclamer depuis plusieurs années. C'est aussi une des difficultés.

Je pense qu'il faut faire attention à l'aspect populiste sur les indemnités des élus. Je le dis comme je le pense Monsieur Martin parce qu'à force de dire du mal... Je comprends qu'il puisse y avoir de la méfiance à l'égard des femmes et des hommes politiques, mais pour faire de la politique depuis un petit moment, je peux vous assurer que la plupart des élus, quelle que soit leur tendance politique, je tiens à le préciser, sont des gens dévoués à leur commune ou à la collectivité qu'ils représentent et passent énormément de temps pour le bien public. Ils le font vraiment, dans la très grande majorité des cas, avec beaucoup d'abnégation. Certains ont mis entre parenthèses leur déroulement de carrière, une partie de leur activité professionnelle ou n'ont pas pu faire tout ce qu'ils souhaitaient.

Il faut plutôt les encourager.

Pourquoi est-ce que je parle d'un statut de l'élu ? C'est pour éviter de professionnaliser la politique. Pour moi, la politique n'est pas une profession, n'est pas un métier mais un engagement. Pour que cet engagement puisse se passer le mieux possible, il y a besoin de donner aux élus des protections et des garanties afin que cela puisse se passer le plus correctement possible. Pour celles et ceux qui

arrêtent un temps leur activité professionnelle et qui doivent la reprendre après, comme il n'existe pas de statut de l' élu suffisamment protecteur... Qu'avez-vous beaucoup ? Des fonctionnaires parce qu'il y a une garantie de l'emploi. Ils prennent un détachement. Ils sont certains de pouvoir retrouver leur métier par la suite. D'ailleurs, à l'Assemblée Nationale, le nombre de fonctionnaires y est impressionnant. Dans les mairies, c'est vrai également. On a souvent des collègues qui acceptent de le faire parce qu'ils sont sûrs de retrouver leur emploi.

Il arrive très souvent à ceux qui travaillent dans le privé, qui prennent un engagement politique, qui affichent un mandat politique, de ne pas retrouver facilement leur place ou d'être mis au placard. C'est malheureusement trop souvent le cas. Il est difficile que d'avoir des élus sur tous les bancs, qui soient d'origine sociale différente.

Cette répartition différente, vous l'avez compris, est faite au sein des élus du groupe Front de Gauche, communistes et citoyens. Cela permet à un ou deux collègues de se mettre plus longuement au service de nos concitoyens.

**M. ZANI.** - Bonsoir. Sans me faire l'avocat de M. Martin, je voudrais souligner que M. Martin a évoqué le souhait que le salaire de tous les élus soit connu mais non de gratuité. Naturellement, tout travail mérite salaire. Il n'a pas parlé de gratuité, la preuve en est qu'il a évoqué quelque chose qui n'existe pas ailleurs, à savoir que les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation perçoivent une indemnité.

Je tenais à remettre à sa juste valeur ses propos. Il n'a pas parlé de gratuité.

Quelqu'un qui abandonne son travail pour se consacrer à son mandat électif perd son salaire, etc. il est tout à fait normal qu'il soit compensé. Par ailleurs, les élus doivent savoir quelles autres indemnités ils perçoivent pour en évaluer approximativement le total. C'est tout à fait normal et démocratique.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE UMP ET M. ZANI**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

#### **40/INDEMNITE POUR FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

**Mme le MAIRE.** - Cela représente un peu plus de 600 € par mois. C'est la même chose que dans le mandat précédent.

Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **41/AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT-DIRECTEUR-GENERAL DE PERCEVOIR UNE REMUNERATION POUR SA FONCTION AU SEIN DE LA SEMABA**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de Mme Boudjenah qui se verra attribuer une rémunération mensuelle d'un montant maximum de 1 800 €.

Vous en avez débattu au conseil d'administration de la Semaba.

**M. MARTIN.** - Oui. Je voudrais juste rappeler ce que l'on a dit à ce Conseil. On a trouvé que l'indemnité globale perçue par Mme Boudjenah était disproportionnée par rapport à la situation très critique de la Semaba et, ce, d'autant plus qu'à la dernière mandature, le montant de l'indemnité était beaucoup plus faible.

Je rappelle que la dette de la Semaba s'élève à 230 M€. Ce n'est peut-être pas le moment d'augmenter le salaire de la Présidente Directrice Générale de ce conseil d'administration.

**Mme le MAIRE.** - En ce qui concerne la Semaba, c'est un droit que la Présidente puisse toucher une indemnité qui avait été peu perçue jusqu'à présent. Je précise que plein de Présidents de S.E.M. en France perçoivent des indemnités parfois beaucoup plus importantes que celle-ci.

Puisque l'on a parlé tout à l'heure de l'indemnité de Mme Seisen, vous aurez noté que Mme Boudjenah, entre la Semaba et ce qu'on lui a voté pour la mairie, percevra 2 500 € nets par mois de salaire. Ce sont les 2 élus dont je vous parlais tout à l'heure qui seront à temps plein à mes côtés à la mairie. Ce ne sont pas des salaires faramineux pour des personnes qui ont bac + 5, +6 et même +8 !

On reste dans des montants raisonnables, qui ne sont pas vraiment plus élevés que ce qui se fait dans les S.E.M.

**M. ALEXANIAN.** - Madame le Maire, il faut le dire, c'est très en dessous.

**Mme le MAIRE.** – De plus, ce n'est pas de la dette, mais de l'encours de dette.

**Mme POURTAUD.** - Ce n'est pas le problème. Je n'ai jamais critiqué la somme. D'abord, je parle de Nadia Seisen. C'est une question d'affichage par rapport à vous. Ne détournons mes propos. Ce n'est pas la même chose. Je ne critique pas les indemnités des élus. Je trouve que c'est normal. C'est une question d'affichage par rapport à vous. Ma remarque porte là-dessus.

2 500 € pour une personne, ce n'est pas le problème. Ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire.

Je l'ai déjà dit à Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Oui, mais je perçois aussi une indemnité de la communauté d'agglomération.

D'autres remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE UMP ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

|                 |
|-----------------|
| <b>FINANCES</b> |
|-----------------|

#### **42/FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2014**

**Mme BOUDJENAH.** - Pour les nouveaux élus, il s'agit ce soir de voter les taux de la fiscalité directe locale, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Depuis que nous votons le budget primitif en début d'année, nous décalons le vote de ces taux.

Là, le vote du budget primitif a eu lieu avant les élections, le 28 janvier. C'est donc maintenant avec

le nouveau Conseil municipal que nous délibérons sur le vote des taux puisque nous devons attendre chaque année que les services fiscaux nous notifient les bases d'imposition en nous envoyant ce que l'on appelle l'état fiscal 1259 envoyé à chaque commune, généralement courant mars.

Pour rappel, vous avez sous les yeux dans le rapport les montants du budget primitif 2014. En section de fonctionnement, il s'élève à 62,540 M€ et en section d'investissement à 19,89 M€, soit un budget global de 82,400 M€.

Le vote des taux des impôts directs locaux nécessite d'obtenir des services fiscaux les informations préalables relatives aux bases prévisionnelles d'imposition des taxes, ce que nous avons reçu.

Le service finance vous a fourni le détail dans le rapport. Je m'adresse aux nouveaux élus afin que vous compreniez comment sont élaborés tous les chiffres qui viennent un peu plus loin dans le rapport.

Pour l'évaluation du produit fiscal 2014, étant donné que nous n'avions pas eu la transmission de l'état 1259, nous avons pris en compte les premières informations transmises en fin d'année 2013 par les services fiscaux, à savoir le taux de progression des valeurs cadastrales votées en loi de finances et les bases revenant en imposition 2014 pour la taxe foncière notifiée par les services fiscaux.

En l'absence d'éléments précis des services fiscaux, nous n'avons pas pu prendre en considération l'évolution des bases physiques pour l'estimation du produit fiscal 2014, c'est-à-dire ce que la ville va percevoir en matière d'impôts en 2014.

L'état 1259 transmis dernièrement par la Direction départementale des finances publiques fait apparaître un produit total d'environ 25 M€ pour les 3 taxes et les compensations puisque les communes perçoivent des compensations liées notamment aux personnes dégrevées d'impôts, soit un écart de 234 000 € environ par rapport à notre prévision initiale.

Dans le budget supplémentaire 2014, que nous voterons au Conseil municipal de juin, nous aurons à ajuster ce produit fiscal puisqu'il y a un écart par rapport à ce que nous avons délibéré dans le budget primitif.

Ceci dit, nous avons interrogé les services de la Direction départementale des finances publiques pour avoir des explications sur ces écarts. Nous sommes toujours en attente d'éléments de réponse.

Concernant les chiffres, vous avez ceux de la taxe d'habitation pour laquelle il y a un écart sensible de 222 000 €. C'est sans doute lié à un relèvement de 4 % du plafond des revenus fiscaux décidés en loi de finance 2014 sans que les services fiscaux nous aient donné des éléments plus précis sur cet impact. Nous attendons quelques informations sur la taxe d'habitation.

L'écart le plus important concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour l'instant, nous avons un écart notifié de 496 000 et quelques Euros.

Les services fiscaux nous expliquent que cette perte de base... Le produit fiscal vient des bases puisque, pour obtenir le produit fiscal, on multiplie la base d'imposition par le taux. Quand il y a un moins dans le produit fiscal, c'est qu'il y a un moins au départ dans les bases d'imposition.

Les services fiscaux nous ont expliqué pour l'instant cette perte de base essentiellement par l'exonération 2014 des logements de la résidence la Fontaine achetée par la Semaba dans le cadre de la vente du patrimoine Icade. Mais ces explications étant discordantes avec celles qui nous avaient été données en 2013, nous avons demandé aux services fiscaux une vérification des bases. Nous sommes dans l'attente des résultats.

Pour l'instant, on a la notification d'une compensation de cette exonération pour la Semaba estimée

à près de 132 000 € que nous inscrirons au budget supplémentaire 2014.

En résumé, pour les 3 taxes, nous avons pour l'instant un écart du produit fiscal en diminution de 267 000 €.

Dernier élément sur les compensations des mesures fiscales, comme je le disais tout à l'heure, en contrepartie des pertes de recettes subies par les collectivités du fait des exonérations décidées par l'État, les compensations sont versées aux communes mais jamais à 100 %.

Pour la taxe foncière, nous avons anticipé une baisse pour 2014 qui, finalement, ne sera pas aussi importante. Chaque année, dans la loi de finances, un coefficient de minoration est voté. En 2013, il était de 0,5, c'est-à-dire 50 % de compensation et non pas 100 % quand il y a exonération de la taxe foncière.

En 2014, nous avons anticipé que ce coefficient de minoration baisserait à 0,38. Finalement, il n'a baissé si je puis dire qu'à 0,4096. Cela explique un produit supplémentaire constaté légèrement puisqu'il est de près de 24 000 €.

Au total - et j'aurais dû commencer par là - nous proposons comme voté dans le cadre du budget primitif 2014 de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce que je vous propose de confirmer ce soir.

Il n'y a pas de modification par rapport à 2013 et, ce, pour la cinquième année consécutive.

Le taux de la taxe d'habitation est de 16,17 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 23 % et celui du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de 27,19 %.

**Mme le MAIRE.** - Des interventions ?

**M. MARTIN.** - Pourrait-on avoir l'état 1259 ? D'habitude, nous l'avions, mais là, il n'est pas associé.

**Mme le MAIRE.** - On vous l'adressera.

**M. MARTIN.** - Merci.

**Mme POURTAUD.** - Si j'ai bien compris toutes les explications, qui sont difficiles à comprendre...

**M. ALEXANIAN.** - Elle mérite son salaire !

**Mme POURTAUD.** - Oui !

*Rires...*

On vote le budget de bonne heure, on ne revient pas sur ce point. On est obligé d'attendre les états, de réfléchir à nouveau. Vous êtes obligés de nous donner des explications, c'est normal, mais je retiens de tout cela que c'est compliqué. Le mot essentiel que je mémoriserais est fragile.

Là, on n'augmente pas, mais au fil du temps, on va être obligé d'augmenter parce que vous n'aurez plus assez d'argent pour faire en sorte que cela reste comme cela avec tout ce que qui va arriver aux collectivités locales. Nous sommes en fragilité, en petite fragilité pour l'instant mais qui deviendra peut-être une grande fragilité à l'avenir.

**Mme DAVID.** - J'interviens au nom du groupe Front de gauche, communistes et citoyens.

"Comme l'a exposé Mme Boudjenah, il nous est proposé pour la cinquième année consécutive de maintenir le taux de nos trois taxes locales sans aucune modification.

Je voudrais vraiment insister sur le fait que cette décision est loin d'être banale dans le contexte économique actuel.



Avec cet effort considérable pour les finances de la commune, Bagneux a aujourd'hui un taux à 16,17 % pour la taxe d'habitation. Ce taux est inférieur à 12 autres villes du département.

Il faut ajouter que 40 % des foyers sont exonérés, ce qui signifie bien sûr qu'une partie importante des foyers les plus modestes ne paye pas de taxe d'habitation.

La recette globale de la ville n'est pas très importante évidemment. Avec, comme je le disais, le treizième taux le plus haut du département, nous sommes à la 28<sup>ème</sup> place pour les recettes par habitant.

28<sup>ème</sup> sur 36 communes.

Très peu de recettes par rapport aux villes de notre département.

On peut remarquer aussi, bien évidemment, que ce sont les couches moyennes qui payent le plus.

Dans ce contexte, ce maintien des taux est un choix délibéré qui tient compte d'un niveau de départ élevé et que nous tenions à abaisser progressivement depuis plusieurs années.

Notre effort n'a malheureusement pas été encouragé par les politiques des gouvernements successifs qui pressurent chaque année un peu plus les collectivités locales, les poussant à renoncer à de nombreux projets d'investissement et ainsi à ne pas être en mesure de satisfaire les besoins croissants des populations.

Je m'inquiète donc des conséquences des mesures annoncées par le nouveau Premier Ministre il y a deux semaines qui confirment des réductions drastiques des moyens de l'État avec notamment moins 11 milliards pour les collectivités locales d'ici 2017.

C'est un sacré coup porté aux services publics notamment.

D'autant qu'avec la suppression toute prochaine de la clause de compétence générale pour les départements et les régions qui devrait être débattue au Conseil des Ministres du 14 mai, les communes risquent de se retrouver à couvrir un champ de compétences encore plus grand et plus lourd.

Vous allez me dire : comment des communes comme les nôtres dont les habitants subissent de plein fouet la crise, la montée du chômage et la baisse des revenus peuvent-elles continuer à maintenir le taux de fiscalité à la baisse dans ces conditions ?

Pour notre groupe, il n'est pas envisageable que ce soit toujours les mêmes qui payent le plus lourd tribut. Ce n'est donc pas avec une politique injuste de l'impôt que nous allons résoudre tous les maux de notre société.

Il est temps de revoir la politique fiscale pour taxer les plus riches et le capital pour prendre l'argent là où il est vraiment.

De toute évidence, notre mobilisation est nécessaire pour qu'ensemble élus, habitants et salariés nous exigions un soutien aux collectivités locales tout particulièrement pour les communes les plus en difficulté.

Je rappelle juste que ce sont aussi ces mêmes collectivités qui sont pressurées au quotidien qui assurent les trois-quarts de l'investissement public et qui génèrent donc des emplois.

C'est ce à quoi va travailler notre groupe tout au long de ce mandat.

Cette logique de la baisse des dépenses publiques prévaut aujourd'hui dans toute l'Europe avec les dégâts que l'on connaît en Grèce, en Espagne, au Portugal et en France notamment sur la dégradation de l'emploi.

La colère monte bien évidemment en France à l'instar des autres pays européens.

Le 25 mai pour les élections européennes, nous appellerons à saisir cette occasion pour reconstruire une Europe sociale, solidaire, écologique, démocratique et pacifique en rupture avec cette Union Européenne libérale qui impose toujours plus d'austérité.

Pour l'heure, afin d'alléger les charges qui pèsent sur les ménages bagnéolais, nous voterons bien sûr le maintien de ces taux.

Merci."

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues ?....

Personne.

Je propose de passer au vote.

Il s'agit de voter les taux que l'on propose de laisser stables pour la cinquième année consécutive dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Je pense que c'est un geste extrêmement important qui a permis à notre commune de revenir, en ce qui concerne la taxe d'habitation, dans des taux qui avoisinent la moyenne des villes du département alors que le rendement de l'impôt, pour aller vite, n'est pas du tout le même que celui de contribuables alto-séquanais de bien d'autres communes.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le taux est de 16,17 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 23 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 27,19 %.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

#### **43/ADMISSION EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2010 A 2014**

**Mme BOUDJENAH.** - Pour les nouveaux élus, nous aurons régulièrement ce genre de délibération à la demande de la trésorerie qui nous informe couramment de son impossibilité de recouvrer un certain nombre de sommes dues par certains débiteurs.

Nous avons examiné les sommes dues par les débiteurs sur plusieurs exercices, de 2010 à 2014, pour des situations différentes : des baisses inférieures au seuil de poursuites bancaires, aucun renseignement permettant le recouvrement, des débiteurs décédés, une entreprise radiée, des liquidations judiciaires ou des faibles poursuites inopérantes.

La trésorerie nous demande d'apurer les titres de recettes non recouvrées en procédant à l'admission en non-valeur de toutes ces créances.

Il vous est proposé, ce soir, pour un montant de 15 700 € d'admettre en non-valeur l'ensemble de ces titres de recettes.

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**44/REMISES GRACIEUSES POUR L'ANNEE 2013**

**Mme le MAIRE.** - Elles s'élèvent à 54,80 €.

Il n'y a pas de souci ?....

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

|                      |
|----------------------|
| <b>COMMUNICATION</b> |
|----------------------|

**45/ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE GROUPEMENT DES RETRAITES EDUCATEURS SANS FRONTIERES (GREF) VISANT L'ASSISTANCE DES ENSEIGNANTS EN LANGUE FRANÇAISE A VANADZOR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**M. BESSON.** – "Il s'agit d'une initiative portée par le groupement des Retraités Éducateurs Sans Frontière plus connue ici sous le GREF, qui répond aux besoins identifiables à Vanadzor en matière de francophonie.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique de coopération décentralisée engagée par la ville. Elle concrétise aussi des liens historiques entre notre ville et Vanadzor.

Ce projet prévoit la poursuite d'un programme de formations professionnelles complémentaire en direction des professeurs de langue française de la ville de Vanadzor.

Dans ce cadre, le GREF s'engage à former les enseignants en langue française en vue d'améliorer leur maîtrise personnelle de la langue française et de renouveler leur méthode pédagogique, de constituer une équipe de formateurs capables d'assumer l'ensemble du projet et sa continuité pédagogique, d'agir en étroite concertation avec les villes de Bagnex et de Vanadzor et de justifier bien sûr, sur demande des partenaires, l'utilisation des sommes reçues.

La participation financière de la ville de Bagnex pour 2014 aux actions décrites dans les articles de ladite convention est fixée à 3 330 € TTC.

Cette participation est le résultat d'un partenariat entre la ville de Bagnex et la ville de Décines dans le Rhône qui mènent la même action avec la ville de Stépanavan, ce partenariat permettant de mutualiser certaines charges : 1/3 pour la ville de Décines et 2/3 pour la ville de Bagnex.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la ville de Bagnex et le GREF s'engagent ensemble à assumer la promotion de la francophonie à Vanadzor."

Cette initiative a démarré en 2010.

Le comité de jumelage est aussi engagé, il envoie des ouvrages là-bas. Il y a eu un voyage en commun en Arménie au cours duquel on a rencontré recteurs d'université, directeurs de lycées et la petite association dont je n'ai plus le nom en tête.

**M. ALEXANIAN.** - Dont la Présidente s'appelait Annie.

**Mme le MAIRE.** - Pour les anciens collègues, c'est une délibération que l'on vote pour la quatrième année consécutive. Nous travaillons avec le GREF depuis plusieurs années.

Avez-vous des questions ou des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

|                  |
|------------------|
| <b>PERSONNEL</b> |
|------------------|

#### **46/MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE A CERTAINS AGENTS DE LA VILLE DE BAGNEUX TITULARISES DANS LE CADRE DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**Mme SEISEN.** - Cette délibération vise à modifier le régime indemnitaire applicable à certains agents de la ville de Bagneux titularisés dans le cadre de sélections professionnelles.

Pour donner quelques éléments d'historique, suite à l'adoption de la loi du 12 mars 2012, l'ensemble des collectivités était amené à CDIser une partie de leur personnel qui répondait à certains critères énoncés dans la loi, de manière obligatoire, chose que nous avons faite en proposant un CDI à tous ceux qui rentraient dans le cadre de cette loi.

Le deuxième versant n'était pas obligatoire mais donnait la possibilité aux collectivités de mettre un plan d'accès à l'emploi de titulaires.

La ville avait fait le choix de mettre en place ce plan de titularisation pour l'ensemble des agents qui répondaient, dans les années à venir, aux critères énoncés dans la loi.

L'objet de cette délibération est de maintenir au moins la rémunération telle qu'elle existait sous le statut de contractuel lorsque l'on passe à l'emploi de titulaire. Chose qui est de droit lorsqu'il y a l'accès par voie de concours mais qui ne l'est pas lorsque l'on accède via les sélections professionnelles.

Il est proposé de moduler l'IFTS de manière à permettre le maintien de salaire en changeant de statut.

Le nombre d'agents concernés par ces dispositions est de trois à ce jour.

Le coût estimé pour 2014 pour la collectivité est de 2 930 €.

**Mme le MAIRE.** - Des interventions ?....

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **47/ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

**Mme SEISEN.** - Cette délibération vise à l'attribution d'un logement de fonction pour le Directeur Général des Services de la collectivité.

On avait déjà une délibération, mais elle datait de 1979. Ce droit au logement de fonction n'était pas usité dernièrement. Par souci de transparence, on repasse cette délibération.

Cette délibération est soumise dans le cadre de la nécessité absolue de service afin de répondre aux besoins de sollicitation en urgence liés à l'exercice des fonctions.

Pour précision, il s'agit d'une pratique extrêmement courante pour l'ensemble des collectivités, tout bord confondu. C'est le cas en tout cas dans un certain nombre de communes qui nous sont proches. C'est tout à fait classique.

**Mme POURTAUD.** - Nous sommes contents que M. Fabbri ait un logement de fonction. Enfin ! En 1979, nous n'étions pas là mais le fait qu'il n'y en avait pas jusqu'à aujourd'hui m'interpelle. Vous n'aviez pas besoin d'intervenir vite, vite, vite ? ! Je fais un peu d'humour. Ceci dit, il est effectivement étrange qu'en 1979 il y ait eu un logement et plus de logement jusqu'à maintenant.

**Mme SEISEN.** - Il n'était pas là en 1979 !

**Mme POURTAUD.** - Il y avait d'autres personnes.

Il va me répondre.

**Mme le MAIRE.** - Pendant un temps, le Directeur des services techniques de la ville de Bagneux - quand je suis devenue élue, c'était le cas - était logé dans un logement de fonction. C'est souvent le cas pour les directeurs de services techniques.

Il est vrai que ce droit n'a pas été utilisé de la part de l'ancien Directeur Général ni quand M. Fabbri est arrivé pour des raisons de vie personnelle dans lesquelles je n'entrerai pas vous le comprendrez. C'est sa vie privée !

C'est une possibilité. Il s'agit d'un logement dans le privé de 60 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas un grand logement de 120 m<sup>2</sup>. Je tiens à le dire ! Le loyer est de 2 200 €. Je le dis parce que je n'ai rien à cacher. Je pense qu'il est important que vous le sachiez. Il ne s'agit d'un logement très luxueux.

Je précise que d'autres collectivités comme Sceaux et Bourg-la-Reine, des collectivités qui ne sont pas de notre bord politique, pratiquent de même. Il est important de le préciser. C'est aussi en lien avec la rémunération du Directeur Général des Services qui n'est, au sein de la Direction Générale, pas le mieux payé des Directeurs Généraux.

Je le précise aussi parce que, dans les collectivités, les choses sont plus compliquées. Cela a trait aussi à l'ancienneté. Certains sont administrateurs, d'autres pas.

Je tenais à vous le dire. Il est important de le savoir.

**M. MARTIN.** - Cette attribution est considérée comme un avantage en nature. Depuis 2012, il y a eu des changements. L'ensemble des fournitures comme le gaz, l'eau sont gratuites. Cela nous étonne parce que cela a évolué depuis 2012. Cela ne devrait pas être gratuit.

**Mme SEISEN.** - La question de la gratuité des charges intervient dans le cadre de l'équité entre les différentes fonctions publiques État, hospitalières et territoriales. Les hauts fonctionnaires ont tous la prise en charge des fluides.

**Mme le MAIRE.** - Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE UMP ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

|  |
|--|
| <b>FRAIS DE REPRESENTATION LIES AUX EMPLOIS FONCTIONNELS</b> |
|--|

**48/FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION BUDGETAIRE POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRESENTATION LIES AUX EMPLOIS FONCTIONNELS DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit d'une délibération classique. Il ne peut y avoir de prise en charge que sur justificatifs express comme mentionné dans la délibération - au cas où il y aurait des questions - sur les frais de transport et de restauration pour la Direction Générale des Services lorsqu'elle est amenée à engager des frais inhérents à sa fonction évidemment.

Il est proposé de fixer le montant total de cette dotation à 10 000 € annuels.

**Mme le MAIRE.** - C'est une délibération que nous avons déjà adoptée lors du mandat précédent.

Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**M. MARTIN.** - Qui est concerné par ces indemnités ?

**Mme le MAIRE.** – Uniquement la Direction Générale, en l'occurrence cinq agents.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **49/CREATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX 2014**

**Mme SEISEN.** - Il s'agit de créer trois emplois d'agent de maîtrise par transformation d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et de deux emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la Direction de l'entretien et de la DEPE.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **50/ CREATION DE QUATRE EMPLOIS D'AVENIR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "EMPLOIS D'AVENIR"**

**Mme SEISEN.** - Cette délibération vise à la création de quatre emplois d'avenir supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Un petit rappel notamment pour ceux qui n'étaient pas là. Dès la mise en place du dispositif au niveau national l'an passé, nous nous étions engagés dans ce dispositif avec la création de dix emplois d'avenir pour l'année 2013. Nous avons fait le choix de positionner ces emplois d'avenir sur des postes vacants en proposant, dès le début, à des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés évidemment Balnéolais des contrats de 3 ans avec l'objectif de les titulariser à l'issue de ces 3 ans.

Je me permets d'être un peu plus longue pour faire des rappels.

L'État finance ces emplois à hauteur de 75 % du smic brut.

En revanche, nous avons mis en place de notre propre chef un accompagnement en nommant l'équivalent d'un tuteur pour chacun des emplois d'avenir ainsi qu'un dispositif assez rapproché avec la mission locale de suivi, d'évaluation et surtout de mise en place de formations dès la signature du contrat, de manière que ces jeunes ne soient pas "balancés" comme cela dans la collectivité mais bien accompagnés et formés afin qu'ils puissent correctement prendre possession de leur poste et avoir une certaine connaissance de la collectivité et du monde de la fonction publique territoriale.

Il s'agit, là, de créer quatre emplois d'avenir supplémentaires dans les mêmes conditions que précédemment.

**M. ROMERO AGUILA.** - Je me félicite de cette volonté de participer à un dispositif mis en place par le Gouvernement. C'est une bonne chose.

Je vous invite d'ailleurs à vous rapprocher de la région Île-de-France. 20 % supplémentaires vont être pris en charge directement par la région, dispositif voté il y a un peu plus d'un an.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**51/CREATION DE DEUX EMPLOIS D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION - SECTEUR PETITE ENFANCE**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer deux emplois d'éducateur de jeunes enfants pour les crèches Prokofiev et des Rosiers à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Ces crèches sont municipalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il s'agit de pourvoir à deux vacances de postes.

Pour la ville, cela fait partie des postes remboursés dans le cadre de la convention passée avec le Conseil général.

**M. ROUSSEAU.** - Pour lever un doute, il me semble que le Conseil général intervenait pendant cinq ans pour financer. Au bout de cette période, elles seront bien à la charge de la commune ?

**Mme le MAIRE.** - Oui, tout à fait. Dans le cadre de la municipalisation des crèches, il y a une prise en charge intégrale pendant cinq ans. Ensuite, c'est dégressif.

**M. ALEXANIAN.** - On paye dans cinq ans.

**Mme le MAIRE.** - On commence à payer.

**Mme SEISEN.** - Cette municipalisation que nous subissons mais qui fait partie de la politique que mène le Conseil général des Hauts-de-Seine revient in fine à un transfert de charges pour les collectivités locales comme la nôtre.

Il est important de le rappeler.

**M. MARTIN.** - Pour compléter, pendant cinq ans, le Conseil général finance ces emplois. En revanche, on augmente la masse salariale de deux personnes supplémentaires que l'on va récupérer. Ce sont deux nouveaux emplois ?

**Mme DAVID.** - Je veux bien répondre puisque j'ai suivi le dossier dans la précédente mandature.

L'accord négocié avec Mme le Maire et M. Alexanian était un très bon accord. On l'a déjà dit, on ne l'invente pas ce soir. En fait, on reprenait les crèches en état de fonctionnement. Ils étaient en sous-effectif de personnel mais aussi en sous-effectif d'enfants accueillis, ce qui est quand même un paradoxe alors que des enfants attendent des places en crèche de façon assez importante sur la ville.

L'engagement du Conseil général à la signature était que l'on puisse remplacer tous les postes vacants de façon à accueillir des enfants de la ville.

Ces postes font partie des postes vacants.

Deux personnes qui ont préféré ne pas rejoindre la collectivité partent sur d'autres équipements du Conseil général (PMI ou pouponnières).

Ce sera financé pendant cinq ans, puis de façon dégressive, pendant dix ans.

**Mme POURTAUD.** - C'est quand même un moyen de se faire avoir. Je ne vous accuse pas, Madame le Maire. Loin de là ma pensée, Madame le Maire !

**Mme le MAIRE.** - Madame Pourtaud, si c'est l'UMP qui me dit que le Conseil général des Hauts-de-Seine mène une politique antisociale ! Il n'est peut-être pas nécessaire de le répéter ce soir. Nous n'avons cessé de le crier. En attendant, on s'est dit qu'il fallait agir puisque non seulement le Conseil général ne nous donnait pas les subventions en investissement pour la future crèche mais nous ne municipalisons pas puisqu'il en était venu à employer des moyens de coercition pour contraindre les quelques communes encore récalcitrantes. Nous n'étions plus que trois : Bagneux, Malakoff et Bourg-la-Reine.

Le sud a mieux résisté que le nord !

Nous en avons longuement discuté ici, mais au bout d'un moment, il fallait pouvoir prendre une position.

Autres mesures de coercition, celle de ne plus accueillir d'enfants de Balnéolais mais d'accueillir des enfants de parents des autres communes dans les crèches du département à Bagneux, celle d'avoir retiré aux communes la possibilité de participer aux commissions d'attribution parce que les villes qui avaient refusé la municipalisation ne pouvaient plus participer aux commissions d'attribution.

Il y a eu évidemment un rouleau compresseur.

Je dois cependant vous dire que nous avons "bataillé" avec le département pour négocier dans les meilleures conditions possible pour la ville de Bagneux.

Pour nous être démenés avec les services de la ville, nous y sommes aussi allés avec Patrick Alexanian à la fin, pour obtenir des derniers bougés de la part du Président du Conseil général, nous avons réussi à obtenir une négociation qui est, somme toute, acceptable même si, bien évidemment, au bout du compte, le département des Hauts-de-Seine, le Conseil général, se sera retiré complètement de la politique de la petite enfance.

Nos inquiétudes concernent aussi les PMI, les services de protection maternelle et infantile. Nous avons trois PMI à Bagneux. Pour l'instant, nous avons obtenu l'engagement qu'aucune d'entre elles ne soit supprimée, mais vous avez pu voir que, dans le département, il y a eu pas mal de mouvements pour sauver des PMI afin que les personnels soient remplacés, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de structures. La pouponnière de Bourg-la-Reine vient d'être fermée.

Le département se désengage complètement de la politique de la petite enfance en la transférant aux communes. Ce n'est pas le cas dans d'autres départements voisins comme celui du Val-de-Marne pour ne citer que celui-là.

Maintenant que nous avons municipalisé ces crèches, il s'agit de faire en sorte qu'elles fonctionnent dans de bonnes conditions, d'avoir le nombre de personnel suffisant pour accueillir plus d'enfants de votre ville puisque nous allons avoir la main sur les commissions d'attribution, d'autant plus que notre crèche du Champ des Oiseaux, je vous le répète, va fermer au mois de septembre.

Il y a dans la balance sur la municipalité cette réflexion puisque notre crèche ne sera pas encore reconstruite quand elle fermera pour les travaux du métro. Il est important pour nous que les enfants accueillis puissent être redispachés dans les autres structures de la ville. Évidemment, les deux crèches départementales serviront aussi à ce qu'il n'y ait pas de rupture de service public pour les familles de la ville.

Je vous propose de passer au vote.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**52/CREATION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION - SECTEUR PETITE ENFANCE**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe pour la crèche des Petits Moulins à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)



Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**53/CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR ASSURANT LES FONCTIONS D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR LA DIRECTION DU SERVICE JEUNESSE**

**Mme SEISEN.** - Il s'agit de créer un emploi d'animateur par transformation d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la Direction de la Jeunesse.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**54/CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR ASSURANT LES FONCTIONS DE CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS POUR LA DIRECTION DU SERVICE JEUNESSE**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi d'animateur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la Direction de la Jeunesse.

L'emploi existait déjà. Comme précisé dans la délibération, la personne qui l'occupait a changé de service.

Nous avons attendu le projet de service de la Direction de la jeunesse pour recréer cet emploi jugé nécessaire.

Cet emploi permettra de suivre les jeunes dans leurs projets et de les accompagner dans leur autonomie.

**Mme le MAIRE.** - Ce n'est pas un poste nouveau, la personne n'avait pas été remplacée.

**M. MARTIN.** – Avoir une présentation de ce projet de service, puisqu'il est question de projet de service, dans la commission adéquate serait intéressant.

**Mme le MAIRE.** - On verra avec Mme Moutaoukil et le Directeur des services pour que ce projet de service vous soit présenté en commission.

**M. MARTIN.** - Merci.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**55/CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR POUR LA DIRECTION DE LA CITOYENNETE - CSC GUEFFIER**

**Mme SEISEN.** - Il s'agit de créer un emploi d'animateur par transformation d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour le Centre Social et Culturel de la Fontaine Gueffier.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**56/CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF POUR LA DIRECTION DE L'HABITAT**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi d'assistant socio-éducatif par transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif principal, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour la Direction de l'Habitat.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**57/CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN POUR LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT - SERVICE DEPLACEMENT – STATIONNEMENT**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi de technicien par transformation d'un emploi d'attaché, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour la Direction des Espaces publics et de l'Environnement.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**58/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE POUR LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT – SERVICE ESPACES VERTS**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe par transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour la Direction des Espaces publics et de l'Environnement.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**59/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DU PERSONNEL ENTRETIEN**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe par transformation d'un emploi e technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la Direction du personnel d'entretien.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**60/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA POPULATION**

**Mme SEISEN.** - Il s'agit de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la

Direction de la population.

**Mme Le MAIRE.** - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**61/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA CULTURE – MAISON DES ARTS**

**Mme SEISEN.** – Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet à compter du 13 mars 2012 dans le cadre de CDIations prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Les conditions d'accès aux CDI vous sont détaillées.

**M. MARTIN.** - Combien de CDD ont souhaité être CDIés ? A-t-on un chiffre ?

**Mme le MAIRE.** - Mme Tarragon va se faire un plaisir de vous envoyer cette précision par mail.

Nous avons terminé avec l'ordre du jour du Conseil.

Les deux prochaines séances du Conseil municipal avant l'été auront lieu le 20 mai et le 24 juin avant les vacances.

Avant de conclure cette séance de Conseil municipal, je voudrais vous présenter les personnels qui sont derrière moi que certains d'entre vous connaissent. J'ai manqué à tous mes devoirs.

Mme Sonia Laroum est Directrice Générale Adjointe des services chargée du pôle éducation et épanouissement.

Ernesto Castillo est Directeur Général Adjoint chargé du pôle droit et citoyenneté.

Nathalie Dreyer-Garde est Directrice Générale Adjointe chargée de l'aménagement des services techniques de l'opération de renouvellement urbain et du développement durable.

Estelle Tarragon est chargée du pôle ressources, c'est-à-dire finances, personnel, personnel d'entretien et informatique.

Fabien Fabbri est Directeur Général des Services.

Lysiane Alezard est ma Directrice de Cabinet que vous pouvez contacter quand vous avez besoin, mais vous pouvez aussi contacter l'administration. Mme Alezard est à votre disposition, vous le savez.

Catherine Miton est la Directrice de l'administration générale qui s'occupe notamment de la préparation des séances du Conseil et qui peut vous renseigner si vous avez des soucis techniques.

Michèle Collet, son adjointe, travaille à la Direction de l'administration générale,

Michèle Anouilh est notre Directrice du Service Informatique. Elle est venue ce soir pour vous épauler dans l'utilisation de vos ordinateurs. Elle est là aussi, avec son service, pour vous aider dans les petits soucis du quotidien.

Monsieur Alexanian, vous souhaitiez ajouter quelque chose.

**M. ALEXANIAN.** - Madame le Maire, votre élu à la culture souhaite rappeler aux membres du Conseil municipal qu'il y a, demain, au théâtre Victor Hugo, une pièce extrêmement intéressante : "Tout un homme".

Il vous rappelle pour le coup que, pour les six ans à venir, comme Conseillers municipaux, vous êtes invités de droit au théâtre, à la condition de réserver à l'avance. Il faut simplement prévenir les services, le théâtre, que vous souhaitez une invitation, vous y avez droit. Il n'y a aucun souci, mais il ne faut pas arriver juste avant la séance.

Il y a une conférence demain à 19 heures à la médiathèque sur les Chevaliers de la Table Ronde par Alexis Charansonnet qui fut aussi chevalier de la culture.

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée.

À bientôt.

*(La séance est levée à 22 h 25.)*